

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1355

22 juin 2011

SOMMAIRE

ABU S.A.	65038	Mendex S.A.	65017
Bain Pumbaa Luxco S.à r.l.	65028	Morgan Stanley Lyra S.à r.l.	65012
Banca delle Marche Gestione Internazionale Lux S.A.	65011	MPL Holdco S.à r.l.	64994
Bati-Sphere	65020	Multiadvisers Fund Management Company	65007
Caravaggio Sicav	65019	Novalux G.m.b.h.	65016
Collas Uebst s.c.	65031	NT 3 S.A.	65027
Colt Group S.A.	65026	Partners Group Prime Yield, S.à r.l.	65016
Credem International (Lux)	65039	Pepino S.à r.l.	65017
Eden 2 S.à r.l.	65011	ProLogis UK IV S.à r.l.	65017
Eden 3 S.à r.l.	65026	ProLogis UK LXII S.à r.l.	65018
Eden Debtco 2 S.à r.l.	65007	ProLogis UK LXXI S.à r.l.	65019
Faber Quisque S.à r.l.	65022	ProLogis UK LXXIV S.à r.l.	65019
Florijn S.A., SPF	65003	ProLogis UK LXXIX S.à r.l.	65021
Gaai Holding S.A., SPF	65007	ProLogis UK LXXVII S.à r.l.	65025
Infrastructure Investments S.à r.l.	65021	ProLogis UK LXXXVI S.à r.l.	65025
Innamics Secs	65014	ProLogis UK LXXXV S.à r.l.	65026
INNCONA S.à r.l. & Cie. Quatre cent trente-neuvième (439.) S.e.c.s.	65034	ProLogis UK XI S.à r.l.	65027
Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l.	65017	ProLogis UK XIV S.à r.l.	65036
Jabil Circuit Luxembourg S.à r.l.	65025	ProLogis UK XLI S.à r.l.	65036
KI Energy S.à r.l.	65015	ProLogis UK XLVIII S.à r.l.	65040
Lille Storm S.A.	65015	ProLogis UK XLV S.à r.l.	65040
Lille Storm S.A.	65015	ProLogis UK X S.à r.l.	65027
Lille Storm S.A.	65015	Promobelair 13.1 S.A.	65006
LMR Global Holdings S.à r.l.	65016	SEB 6 - SICAV - FIS	65018
Lungo Mare S.A.	65018	Seka S.A.	65036
Lux-Fermetures S.A.	65015	TransForce, Luxembourg Branch	65022
		Trikala S.A.	65037

MPL Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.290.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the thirteenth of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MPL Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, which registration with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg is pending,

hereby represented by Me Nora Filali, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "MPL Holdco S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one Euro (1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or

represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1st of the month of May, at 4 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2011.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EURO)	% of share capital	Paid-up capital
MPL Topco S.à r.l	12,500	12,500	100%	100%
TOTAL	12,500	12,500	100%	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at four (4) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

Class A managers:

- Valérie Edmond, director, born on 30 August 1973, in Saint Mard (Belgium), having her professional address at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg
- Cindy Teixeira, director, born on 5 October 1980, in Juvisy-sur-Orge (France), having her professional address at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

Class B managers:

- Mrs Katia Panichi, maître en droit, born on 2 September 1973 in Esch-sur-Alzette (Luxembourg), having her professional address at 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg
 - Mrs Sophie Laguesse, licenciée en droit, born on 3 April 1974 in Liège (Belgium), having her professional address at 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg
2. The registered office of the Company shall be established at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MPL Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Me Nora Filali, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, quelqu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "MPL Holdco S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes du paragraphe 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1^{er} mai à 16 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 – Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit (en EURO)	% de capital social	Capital libéré
MPL Topco S.à r.l.	12.500	12.500	100%	100%
TOTAL	12.500	12.500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euro.

Résolution de l'associé unique

L'associé unique agissant à la place de l'assemblée générale des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à quatre (4) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

Gérants de classe A:

- Valérie Edmond, gérant, née le 30 août 1973, à Saint Mard (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

- Cindy Teixeira, gérant, née le 5 octobre 1980, à Juvisy-sur-Orge (France), ayant son adresse professionnelle au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

Gérants de classe B:

- Mme Katia Panichi, maître en droit, née le 2 septembre 1973 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

- Mme Sophie Laguesse, licenciée en droit, née le 3 avril 1974 à Liège (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

2. Le siège social de la Société est établi au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. FILALI, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C le 14 avril 2011. Relation: LAC/2011/17413. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054818/501.

(110061568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Florijn S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 24.125.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of April.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company FLORIJN S.A., SPF, having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 24.125 (NIN 2010 2229 097),

incorporated by deed of the notary Frank BADEN, then residing in Luxembourg, on the 1st of April 1986, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 169 of June 26, 1986, and which articles of incorporation have been amended by deed of the notary Gérard LECUIT, then residing in Hesperange, on the 19th of October 1999, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1015 of December 30, 1999.

The corporate capital has been converted into Euro by a decision of the annual general meeting of the shareholders on the 11th of May 2000, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 809 of November 6, 2000.

The articles of incorporation have subsequently been amended as follows:

- by deed of the notary Camille MINES, residing in Capellen, on the 31st of March 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1121 of June 6, 2009;

- by deed of the undersigned notary on the 11th of November 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2787 of December 18, 2010.

The corporate capital is set at three hundred sixty-four thousand Euro (€ 364,000.-), represented by eight hundred (800) shares with no par value.

The meeting is presided by Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1.- Transfer of the registered office of the company from Mamer to Luxembourg with amendment of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.- Decision to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Acceptance of the resignation of the current directors with discharge for the execution of their mandates.

4.- Acceptance of the resignation of the current statutory auditor with discharge for the execution of his mandate.

5.- Appointment of Mr. Claude ZIMMER, Mr. Marc THEISEN, Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, the company Luxglobal Management S.à r.l. and the company Van Lanschot Management S.A. as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

6.- Appointment of the company ZIMMER & PARTNERS S.A. as new statutory auditor, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shareholders are present or represented at the meeting, the meeting is therefore properly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company from Mamer to Luxembourg and therefore to amend article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Second resolution

The meeting decides to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current directors and grants them discharge for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current statutory auditor and grants him discharge for the execution of his mandate.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Mr. Marc THEISEN, lawyer, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893,

represented by its permanent representative Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, prenamed.

- The company Van Lanschot Management S.A., having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 38.991

represented by its permanent representative Mr. Joseph O.H. VAN CRUGTEN, bank director, residing professionally at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Sixth resolution

The meeting decides to appoint as new statutory auditor of the company, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

The company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FLORIJN S.A., SPF, avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 24.125 (NIN 2010 2229 097),

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} avril 1986, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 169 du 26 juin 1986, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hesperange, en date du 19 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1015 du 30 décembre 1999.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 mai 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 809 du 6 novembre 2000.

Les statuts ont été modifiés par la suite comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, de résidence à Capellen, en date du 31 mars 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1121 du 6 juin 2009;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2787 du 18 décembre 2010.

Le capital social est fixé à trois cent soixante-quatre mille Euros (€ 364.000,-), représenté par huit cents (800) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est présidée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de Mamer à Luxembourg avec modification de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.- Décision de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leurs mandats.

4.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.

5.- Nomination de Monsieur Claude ZIMMER, Monsieur Marc THEISEN, Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, de la société Luxglobal Management S.à r.l. et de la société Van Lanschot Management S.A. en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016.

6.- Nomination de la société ZIMMER & PARTNERS S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Mamer à Luxembourg et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Monsieur Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- la société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893, représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé.
- la société Van Lanschot Management S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.991, représentée par son représentant permanent Monsieur Joseph O.H. VAN CRUGTEN, directeur de banque, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. ZIMMER, H. H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 6 avril 2011. Relation: ECH/2011/561. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011051618/189.

(110057756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Promobelair 13.1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 140.348.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} avril 2011

Les actionnaires de la société PROMOBELAIR 13.1 S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} avril, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que le mandat des administrateurs de:

- Monsieur Patrick CASTEL, administrateur de sociétés, né le 21 juillet 1964 à Metz, France, demeurant à L-1279 Luxembourg, 23, rue Général Omar Bradley;
- Monsieur Denis REPELOWICZ, administrateur de sociétés, né le 18 mars 1961 à Villerupt, France, demeurant à L-2523 Luxembourg, 52, rue Jean Schoetter;
- Monsieur Emile KIEFFER, ingénieur diplômé, né le 3 mars 1964 à Luxembourg, demeurant à L-1870 Luxembourg, 32 Kohlenberg;
- Monsieur Eloi THILL, employé privé, né le 22 juillet 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-245 3 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert

sont venus à échéance, décide de les renouveler pour une période de trois années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014

D'autre part, le mandat de:

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Signatures

Référence de publication: 2011062626/27.

(110069444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Multiadvisers Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Multiadvisers Fund Management Company SA

Caceis Bank Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011055118/12.

(110061469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Eden Debtco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 150.709.

EXTRAIT

En date du 22 avril 2011, l'associé unique de la Société a pris note de la démission de Andrew Guille en tant que gérant de classe B et a décidé de nommer en son remplacement Nathan Lane, né le 6 juin 1977 à Greenbrae, Californie, Etats-Unis, demeurant au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN, Londres, Grande Bretagne, pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

Gérants de classe A:

- Geoffrey Henry

- Katia Panichi

Gérants de classe B:

- Isabelle Probstel

- Nathan Lane

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011058915/23.

(110065950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Gaai Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 35.405.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of April.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company GAAI HOLDING S.A., SPF, having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 35.405 (NIN 2010 2229 089),

incorporated by deed of the notary Paul BETTINGEN, then residing in Wiltz, on the 3rd of December 1990, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 155 of March 29, 1991, and which articles of incorporation

have been amended by deed of the notary Aloyse BIEL, then residing in Capellen, on the 23rd of March 1999, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 460 of June 17, 1999.

The corporate capital has been converted into Euro by a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders on the 13th of November 2001, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 375 of March 7, 2002.

The articles of incorporation have subsequently been amended by deed of the undersigned notary on the 11th of November 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2780 of December 17, 2010.

The corporate capital is set at three hundred sixty-five thousand Euro (€ 365,000.-), represented by eighty (80) shares with a par value of four thousand five hundred sixty-two Euro fifty Cent (€ 4,562.50).

The meeting is presided by Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1.- Transfer of the registered office of the company from Mamer to Luxembourg with amendment of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.- Decision to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Acceptance of the resignation of the current directors with discharge for the execution of their mandates.

4.- Acceptance of the resignation of the current statutory auditor with discharge for the execution of his mandate.

5.- Appointment of Mr. Claude ZIMMER, Mr. Marc THEISEN, Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, the company Luxglobal Management S.à r.l. and the company Van Lanschot Management S.A. as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

6.- Appointment of the company ZIMMER & PARTNERS S.A. as new statutory auditor, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shareholders are present or represented at the meeting, the meeting is therefore properly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company from Mamer to Luxembourg and therefore to amend article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Second resolution

The meeting decides to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current directors and grants them discharge for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current statutory auditor and grants him discharge for the execution of his mandate.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Mr. Marc THEISEN, lawyer, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893, represented by its permanent representative Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, prenamed.
- The company Van Lanschot Management S.A., having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 38.991 represented by its permanent representative Mr. Joseph O.H. VAN CRUGTEN, bank director, residing professionally at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Sixth resolution

The meeting decides to appoint as new statutory auditor of the company, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

The company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GAAI HOLDING S.A., SPF, avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 35.405 (NIN 2010 2229 089),

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, alors de résidence à Wiltz, en date du 3 décembre 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 155 du 29 mars 1991, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Capellen, en date du 23 mars 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 460 du 17 juin 1999.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 13 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 375 du 7 mars 2002.

Les statuts ont été modifiés par la suite suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2780 du 17 décembre 2010.

Le capital social est fixé à trois cent soixante-cinq mille Euros (€ 365.000,-), représenté par quatre-vingt (80) actions d'une valeur nominale de quatre mille cinq cent soixante-deux Euros cinquante Cents (€ 4.562,50).

La séance est présidée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de Mamer à Luxembourg avec modification de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.- Décision de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leurs mandats.

4.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.

5.- Nomination de Monsieur Claude ZIMMER, Monsieur Marc THEISEN, Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, de la société Luxglobal Management S.à r.l. et de la société Van Lanschot Management S.A. en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016.

6.- Nomination de la société ZIMMER & PARTNERS S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Mamer à Luxembourg et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Monsieur Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- la société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893,

représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé.

- la société Van Lanschot Management S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.991,

représentée par son représentant permanent Monsieur Joseph O.H. VAN CRUGTEN, directeur de banque, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. ZIMMER, H. H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 6 avril 2011. Relation: ECH/2011/576. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011051627/183.

(110057788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Lille Storm S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5230 Sandweiler, 1, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.774.

Les comptes annuels au au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2011055109/10.

(110061448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Eden 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.730.

EXTRAIT

En date du 19 avril 2011, l'associé unique de la Société a pris note de la démission de Andrew Guille en tant que gérant de classe B et a décidé de nommer en son remplacement Nathan Lane, né le 6 juin 1977 à Greenbrae, Californie, Etats-Unis, demeurant au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN, Londres, Grande Bretagne, pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

Gérants de classe A:

- Geoffrey Henry
- Katia Panichi

Gérants de classe B:

- Isabelle Probstel
- Nathan Lane

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011058916/23.

(110065932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Banca delle Marche Gestione Internazionale Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.554.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

BANCA DELLE MARCHE GESTIONE INTERNAZIONALE LUX S.A.

Jérôme DEBERTOLIS

Director

Référence de publication: 2011055360/13.

(110062098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Morgan Stanley Lyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 300.148.712,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.601.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of March,

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Morgan Stanley Ursa S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registrar of Commerce and Companies under number B 132 600, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, here represented by Me Laetitia Borucki, attorney-atlaw, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

V2 Music (Holdings) Limited, a company limited by shares formed and existing under the laws of the United Kingdom, registered with the United Kingdom Register (Companies House) under registration number 03353454, having its registered office at 20 Bank Street, Canary Wharf, London E14 4AD, United Kingdom, here represented by Me Laetitia Borucki, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed 'ne varietur' by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entities, Morgan Stanley Ursa S.à r.l. and V2 Music (Holdings) Limited represent the entire share capital of Morgan Stanley Lyra S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 1 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 132601, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by deed of Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on October 1st, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 15, 2007, under number 2607, which articles of incorporation have been last amended on April 14, 2009 pursuant to a deed of Me Paul Bettingen, prenamed, residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 25, 2009, under number 1223 (the «company»).

The appearing parties, acting in its/their above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To acknowledge and approve the repurchase by the company pursuant to a resolution of the board of managers passed on March 28, 2011 and based on interim accounts dated March 28, 2011 of each of the one million (1,000,000) Class B parts in the company with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each (the "Repurchased Parts").

2. To subsequently reduce the company's share capital by an amount of one million Pounds Sterling (GBP 1,000,000.-) to three hundred million one hundred forty-eight thousand seven hundred and twelve Pounds Sterling (GBP 300,148,712.-) by the cancellation of the Repurchased Parts.

3. To amend the articles of incorporation of the company in order to reflect the proposed resolutions.

4. Miscellaneous.

Then the appearing parties requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The partners unanimously acknowledge and approve the repurchase by the company, pursuant to a resolution of the board of managers passed on March 28, 2011 and based on interim accounts dated March 28, 2011, of each of the one million (1,000,000) Class B parts in the company with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each (the "Repurchased Parts").

Second resolution

The partners unanimously resolve to reduce the company's share capital by an amount of one million Pounds Sterling (GBP 1,000,000.-) in order to bring it from its current amount of three hundred and one million one hundred forty-eight

thousand seven hundred and twelve Pounds Sterling (GBP 301,148,712.-) to three hundred million one hundred forty-eight thousand seven hundred and twelve Pounds Sterling (GBP 300,148,712.-) by cancellation of the Repurchased Parts.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution,, all the company 's remaining shares are held by Morgan Stanley Ursa S. à r.l., prenamed and the first paragraph of Article 6 of the articles of incorporation of the company is replaced by the following:

" **Art. 6. (first paragraph).** The capital is fixed at three hundred million one hundred forty-eight thousand seven hundred and twelve Pounds Sterling (GBP 300,148,712.-) represented by three hundred million one hundred forty-eight thousand seven hundred and twelve (300,148,712) Class A parts with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up. Additional class of parts may be issued, namely the Class B and the Class C parts."

Expenses

The share capital decrease following the above is estimated at EUR 1,138,250 (exchange rate (median price) on March 27, 2011: EUR 1 = GBP1.13825).

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Senningerberg ,on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, whom is known to the notary by its first and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit mars.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

Morgan Stanley Ursa S.à r.l., une société à responsabilité limitée formée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132 600 et ayant son siège au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Maître Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, et

V2 Music (Holdings) Limited, une limited company, constituée et existante sous les lois du Royaume-Uni, enregistrée au Registre des sociétés du Royaume-Uni (Companie's House) sous le numéro 03353454 et ayant son siège social au 20 Bank Street, Canary Wharf, Londres E14 4AD,Royaume-Uni, représentée par Maître Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la personne représentant les comparantes susnommées et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Que les sociétés prénommées, Morgan Stanley Ursa S.à r.l et V2 Music (Holdings) Limited, représentent l'entièreté du capital social de Morgan Stanley Lyra S.à r.l., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132 601, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par Me Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, en date du 1^{er} octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 novembre 2007, sous le numéro 2607 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Me Paul Bettingen, précité, le 14 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 juin 2009, numéro 1223 (la "société").

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Agenda

1. de prendre acte de et d'approuver le rachat par la société conformément à la résolution du conseil de gérance passée le 28 mars 2011 et basé sur des comptes intérimaires datés du 28 mars 2011 de chacune des un million (1.000.000) de parts sociales de Classe B de la société ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Rachetées").

2. de réduire par la suite le capital social de la société d'un montant de un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000,-) à trois cent millions cent quarante-huit mille sept cent douze Livres Sterling (GBP 300.148.712,-,-) par l'annulation des Parts Rachetées.

3. de modifier les statuts de la société afin de refléter les résolutions proposées.

4. Divers.

Ceci ayant été exposé, les parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés décident à l'unanimité de prendre acte et d'approuver le rachat par la société conformément à la résolution du conseil de gérance passée le 28 mars 2011 et basé sur des comptes intermédiaires datés du 28 mars 2011 de chacune des un million (1.000.000) de parts sociales de Classe B de la société ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Rachetées").

Deuxième résolution

Les associés décident à l'unanimité de réduire le capital social de la société d'un montant de un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trois cent un millions cent quarante-huit mille sept cent douze Livres Sterling (GBP 301.148.712,-) à trois cent millions cent quarante-huit mille sept cent douze Livres Sterling (GBP 300.148.712,-) par annulation des Parts Rachetées.

Troisième résolution

Afin de refléter la résolution précédente, toutes les parts sociales restantes de la société sont détenues par Morgan Stanley Ursa S. à r.l. et le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. (premier paragraphe).** Le capital social de la société est fixé à trois cent millions cent quarante huit mille sept cent douze Livres Sterling (GBP 300.148.712,-) représenté par trois cent millions cent quarante huit mille sept cent douze (300.148.712) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées. Des classes de parts additionnelles peuvent être émises, à savoir les parts sociales de Classe B et les parts sociales de Classe C."

Coûts

La réduction de capital social de la société suivant ce qui précède est estimée à EUR 1.138.250 (taux de change médian au 27 mars 2011: EUR 1 = GBP 1,13825).

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à environ EUR 1.200,- (mille deux cents euro).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laetitia Borucki, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 04 avril 2011. LAC / 2011 / 15474. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Tom Benning.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053112/144.

(110059876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Innamics Secs, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.929.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 décembre 2010

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire que:

- Suivant l'acte de cession de parts la répartition des parts détenues entre commanditaire et commandité en date du 15.12.2010 a été modifiée comme suit:

* Mr Jean-Marc Lechantre: 24 parts commanditaires

* Dynamics Consulting Sarl (821685): 76 parts commanditées

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011057939/18.

(110064952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Lille Storm S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5230 Sandweiler, 1, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011055110/10.

(110061449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Lille Storm S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5230 Sandweiler, 1, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011055111/10.

(110061453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Lux-Fermetures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4380 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 55.811.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011055112/15.

(110060918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

KI Energy S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 422.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.856.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 24 novembre 2010

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 24 novembre 2010, Kulczyk Investments S.A., avec siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 126.198, a transféré 42.250 de ses parts sociales ordinaires détenues dans la Société de la manière suivante:

- 42.250 parts sociales ordinaires d'une valeur de 1 EUR chacune, à Radwan Investments GmbH, avec siège social à 6 Führichgasse, 1010 Wien, Autriche, immatriculée auprès du Handelsregister Österreich sous le numéro FN 336042f.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Bert Seerden
Mandataire

Référence de publication: 2011058587/19.

(110064405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Novalux G.m.b.h., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 27, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.388.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notaire

Référence de publication: 2011055119/11.

(110060878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

LMR Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.452.

Extrait des Résolutions adoptées par les Actionnaires de la Société le 31 décembre 2010

Il résulte du procès verbal des résolutions des Actionnaires du 31 décembre 2010 que:

- AR INVESTMENTS 2010 LLC, transfère l'intégralité de ses 104 (cent quatre) parts sociales à RBC Trustees (Guernsey) Limited;
- HR INVESTMENTS 2010 LLC, transfère l'intégralité de ses 104 (cent quatre) parts sociales à RBC Trustees (Guernsey) Limited;
- LXB INVESTMENTS 2010 LLC, transfère l'intégralité de ses 104 (cent quatre) parts sociales à RBC Trustees (Guernsey) Limited;
- RH INVESTMENTS 2010 LLC, transfère l'intégralité de ses 104 (cent quatre) parts sociales à RBC Trustees (Guernsey) Limited;
- VXM INVESTMENTS 2010 LLC, transfère l'intégralité de ses 104 (cent quatre) parts sociales à RBC Trustees (Guernsey) Limited.

Aussi, le nouvel actionnaire, en sa qualité de trustee, est RBC Trustees (Guernsey) Limited ayant son siège social à Canada Court, Upland Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3BQ. Il détient les 520 (cinq cent vingt) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie CZAPLA-STOEHR
Un mandataire

Référence de publication: 2011064244/25.

(110072290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Partners Group Prime Yield, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011055123/10.

(110061352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Pepino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.214.

Les comptes de liquidation au 29 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011055124/10.

(110061356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

ProLogis UK IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011055129/14.

(110061179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.050,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité 2.

R.C.S. Luxembourg B 79.936.

Il est à noter la nouvelle adresse du John Lovato (Gérant A) et du Forbes Alexander (Gérant A) comme suit:

1. John Lovato, Gérant A

2332 Mar East St.

Tiburon CA 94920

2. Forbes Alexander, Gérant A

2371 Haddon Hall Place

Clearwater FL 33764

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2011063211/20.

(110069829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Mendex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 150.991.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 26 avril 2011

1) Les mandats des trois administrateurs Maître Albert WILDGEN, Madame Maryse GREISCH et Madame Alba SCHERER sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2012.

2) Le mandat du commissaire aux comptes de LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING S.à.r.l. est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2012.

Extrait des résolutions prises au conseil d'administration du 26 avril 2011

Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L 2320 Luxembourg, 69 bd de la Pétrusse, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 avril 2011.

Référence de publication: 2011057980/18.

(110065065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

ProLogis UK LXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011055130/14.

(110061207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

SEB 6 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 131.561.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 avril 2011

Sont nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2012

Monsieur Kjell Norling avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen, président

Madame Barbro Lilieholm avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen,

Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen,

Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale.

Est nommé réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour un mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011058441/17.

(110066173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Lungo Mare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.436.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 18 avril 2011

1. Monsieur Vincent TUCCI a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2015.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lungo Mare S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011056837/16.

(110064088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

ProLogis UK LXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011055131/14.

(110061303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

ProLogis UK LXXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011055132/14.

(110061301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Caravaggio Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.092.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 mars 2011 à 10.00 heures au siège social.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 29 mars 2011, il a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2011:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, Boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, Boulevard du Prince Henri, Administrateur;

- Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, Boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG S.A., 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

CARAVAGGIO SICAV

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011064119/26.

(110071979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Bati-Sphere, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.287.

L'an deux mille onze, le treize janvier.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée «BATI-SPHERE», avec siège social à L-1220 Luxembourg, 60 rue de Beggen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2016 du 15 octobre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148287,

ici représentée par son gérant administratif et associée unique:

- Madame Dina José GOMES CLEMENTE, employée, demeurant à L-3240 Bettembourg, 50 rue Michel Hack.

2.- Madame Dina José GOMES CLEMENTE, prédite, agissant en son nom personnel.

3.- Monsieur Antonio Fernando ALVES GOMES PEIXOTO, demeurant à L-3240 Bettembourg, 50 rue Michel Hack
Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

- les parts sociales de la société "BATI-SPHERE S.à.r.l.", se trouvent actuellement réparties comme suit:

- Madame Dina José GOMES CLEMENTE, prédite,	100 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Par les présentes, Madame Dina José GOMES CLEMENTE, prénommée, déclare céder et transporter, cinquante (50) PARTS SOCIALES qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Antonio Fernando ALVES GOMES PEIXOTO, prédit, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de six mille soixante-seize euros (EUR 6.076.-), somme que la cédante déclare avoir reçue du cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont elle en donne quittance titre et décharge pour solde.

La société "BATI-SPHERE", prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenues, le capital de la société "BATI-SPHERE", se trouve réparti de la manière suivante:

- Madame Dina José GOMES CLEMENTE, prédite,	50 parts
- Monsieur Antonio Fernando ALVES GOMES PEIXOTO,	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même les associés représentant l'intégralité du capital social ont déclarés vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Roeser et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Roeser.»

Le reste sans changement.

L'adresse de la société est fixée à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, de plafonnage, de façade et de carrelage, avec l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toutes autres manières dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide:

a) d'accepter la démission de Monsieur Leonardo PEDROSA DE SOUSA, demeurant à L-7540 Rollingen, 96 rue de Luxembourg de sa fonction de gérant technique;

b) de révoquer à compter de ce jour: Madame Dina José GOMES CLEMENTE, prédite de sa fonction de gérante administrative.

Et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leurs mandats.

d) de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée:

- Monsieur José DA SILVA SANTOS, ingénieur civil, demeurant à F-57390 Russange, 6 rue des Dahlias dans la fonction de gérant technique.

- Monsieur Antonio Fernando ALVES GOMES PEIXOTO, ouvrier, demeurant à L-3240 Bettembourg, 50 rue Michel Hack dans la fonction de gérant administratif.

Quatrième résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à NEUF CENTS EUROS (900.- EUROS).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gomes Clemente; Alves Gomes Peixoto; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2011. Relation: EAC/2011/833. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011053622/79.

(110060275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

ProLogis UK LXXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011055133/14.

(110061311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Infrastructure Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.220.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.
 Infrastructure Investments S.à r.l.
 Manacor (Luxembourg) S.A.
 Signatures
 Gérante

Référence de publication: 2011055281/15.

(110061222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Faber Quisque S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
 R.C.S. Luxembourg B 113.923.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011055700/9.

(110062283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

TransForce, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
 R.C.S. Luxembourg B 160.197.

Corporation Information Sheet Canada Business Corporations Act (CBCA)	Fiche de renseignements concernant la société Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA) 7775326 CANADA INC.	
Corporation Number	777532-6	Numéro de société
Corporation Key	31136343	Clé de société
Required for changes of address or directors online		Requise pour mettre à jour en ligne l'adresse du siège social ou l'information concernant les administrateurs
Anniversary Date	02-10	Date anniversaire
Required to file annual return	(mm-dd/mm-jj)	Requise pour le dépôt du rapport annuel
Annual Return Filing Period	02-10 to/au 04-11	Période pour déposer le rapport annuel
Starting in 2012	(m-dd/mm-jj)	Débutant en 2012
Reporting Obligations	Obligations de déclaration	
A corporation can be dissolved if it defaults in filing a document required by the CBCA. To understand the corporation's reporting obligations, consult Keeping Your Corporation in Good Standing (enclosed or available on our website).	Une société peut être dissoute si elle omet de déposer un document requis par la LCSA. Pour connaître les obligations de déclaration de la société veuillez consulter la brochure Maintenir votre société en conformité, ci-jointe ou disponible dans notre site Web.	
Corporate Name	Dénomination sociale	
Where a name has been approved, be aware that the corporation assumes full responsibility for any risk of confusion with existing business names and trademarks (including those set out in the NUANS [®] search report). The corporation may be required to change its name in the event that representations are made to Corporations Canada and it is established that confusion is likely to occur. Also note that any name granted is subject to the laws of the jurisdiction where the corporation carries on business. For additional information, consult Protecting Your Corporate Name (enclosed or available on our website).	En dépit du fait que Corporations Canada ait approuvé la dénomination sociale, il faut savoir que la société assume toute responsabilité de risque de confusion avec toutes dénominations commerciales, marques de commerce existantes (y compris celles qui sont citées dans le rapport de recherche NUANS ^{MD}). La société devra peut-être changer sa dénomination advenant le cas où des représentations soient faites auprès de Corporations Canada établissant qu'il existe une probabilité de confusion. Il faut aussi noter que toute dénomination octroyée est assujettie aux lois de l'autorité législative où la société mène ses activités. Pour obtenir de l'information supplémentaire, veuillez consulter le document Protection de la dénomination sociale ci-joint ou disponible dans notre site Web.	
Certificate of Incorporation	Certificat de constitution	

65023

Canada Business Corporations Act

Loi canadienne sur les sociétés par actions

7775326 CANADA INC.

Corporate name / Dénomination sociale

777532-6

Corporation number / Numéro de société

I HEREBY CERTIFY that the above-named corporation,
the articles of incorporation of which are attached, is
incorporated under the Canada Business Corporations
Act.

JE CERTIFIE que la société susmentionnée, dont les statuts
constitutifs sont joints, est constituée en vertu de la Loi
canadienne sur les sociétés par actions.

Marcie Girouard

Director / Directeur

2011-02-10

Date of Incorporation (YYYY-MM-DD) / Date de constitution (AAAA-MM-JJ)

Form 1

Formulaire 1

Articles of Incorporation

Statuts constitutifs

Canada Business Corporations Act (s. 6)

Loi canadienne sur les sociétés par actions (art. 6)

1 Corporate name

Dénomination sociale

7775326 CANADA INC.

2 The province or territory in Canada where the registered office is situated

La province ou le territoire au Canada où est situé le siège social

QC

3 The classes and any maximum number of shares that the corporation is authorized to issue

Catégories et le nombre maximal d'actions que la société est autorisée à émettre

See attached schedule / Voir l'annexe ci-jointe

4 Restrictions on share transfers

Restrictions sur le transfert des actions

See attached schedule / Voir l'annexe ci-jointe

5 Minimum and maximum number of directors

Nombre minimal et maximal d'administrateurs

Min. 1 Max. 10

6 Restrictions on the business the corporation may carry on

Limites imposées à l'activité commerciale de la société

None

7 Other Provisions

Autres dispositions

See attached schedule / Voir l'annexe ci-jointe

8 Incorporator's Declaration: I hereby certify that I am authorized to sign and submit this form.

Déclaration des fondateurs: J'atteste que je suis autorisé à signer et à soumettre le présent formulaire.

7775164 Josiane-M. Langlois

8801 Trans-Canada Hwy, Suite

500, Saint-Laurent QC

H4S 1Z6, Canada

Original signed by / Original signé par

Josiane-M. Langlois / Josiane-M. Langlois

Note: Misrepresentation constitutes an offence and, on summary conviction, a person is liable to a fine not exceeding \$ 5,000 or to imprisonment for a term not exceeding six months or both (subsection 250(1) of the CBCA).

Nota: Faire une fausse déclaration constitue une infraction et son auteur, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, est passible d'une amende maximale de 5.000 \$ ou d'un emprisonnement maximal de six mois, ou de ces deux peines (paragraphe 250(1) de la LCSA).

Schedule / Annexe
Description of Classes of Shares / Description des catégories d'actions

The corporation is authorized to issue an unlimited number of common shares in US dollars, without nominal or par value, the holders of which are entitled:

- a) to vote at all meetings of shareholders;
- b) to receive the remaining property of the corporation upon dissolution; and
- c) to receive the dividends as and when declared by the board of directors of the corporation.

Schedule / Annexe
Restrictions on Share Transfers / Restriction sur le transfert d'actions

The right to transfer shares of the Corporation shall be restricted in that no shareholder shall be entitled to transfer any share or shares of the Corporation without the approval of:

1. the directors of the Corporation expressed by resolution passed by the votes cast by a majority of the directors of the Corporation at a meeting of the board of directors or signed by all of the directors of the Corporation; OR
2. the shareholders of the Corporation expressed by resolution passed by the votes cast by a majority of the shareholders who voted in respect of the resolution or signed by all shareholders entitled to vote on that resolution.

Schedule / Annexe
Other Provisions / Autres dispositions

POWERS OF DIRECTORS: If authorized by by-law which is duly made by the directors and confirmed by ordinary resolution of the shareholders, the directors of the corporation may from time to time:

1. borrow money upon the credit of the corporation;
2. issue, reissue, sell or pledge debt obligations of the corporation; and
3. mortgage, hypothecate, pledge or otherwise create a security interest in all or any property of the corporation, owned or subsequently acquired to secure any debt obligation of the corporation.

Any such by-law may provide for the delegation of such powers by the directors to such officers or directors of the corporation to such extent and in such manner as may be set out in the by-law.

Nothing herein limits or restricts the borrowing of money by the corporation on bills of exchange or promissory notes made, drawn, accepted or endorsed by or on behalf of the corporation.

APPOINTMENT OF DIRECTORS: The directors may appoint one or more directors, who shall hold office for a term expiring not later than the close of the next annual general meeting of shareholders, but the total number of directors so appointed may not exceed one third of the number of directors elected at the previous annual general meeting of shareholders.

Form 2

Initial Registered Office Address
and First Board of Directors
Canada Business Corporations Act
(CBCA) (s. 19 and 106)

1 Corporate name
Dénomination sociale
7775326 CANADA INC.

2 Address of registered office
Adresse du siège social
8801 Trans-Canada Hwy
Suite 500
Saint-Laurent QC H4S 1Z6

3 Additional address
Autre adresse

4 Members of the board of directors
Membres du conseil d'administration

Formulaire 2

Siège social initial
et premier conseil d'administration
Loi canadienne sur les sociétés par actions
(LCSA) (art. 19 et 106)

		Resident Canadian Résident Canadien
Bedard Alain	433, 11 Avenue SE, Suite 3301, Calgary AB, T2G 0C7, Canada	Yes / Oui
Josiane Langlois	316 Preston Drive, Beaconsfield QC, H9W 1Z1, Canada	Yes / Oui

5 Declaration: I certify that I have relevant knowledge and that I am authorized to sign this form.

Déclaration: J'atteste que je possède une connaissance suffisante et que je suis autorisé(e) à signer le présent formulaire.

Original signed by / Original signé par
Josiane Langlois / Josiane Langlois
514-331-4113 / 514-331-4113

Note: Misrepresentation constitutes an offence and, on summary conviction, a person is liable to a fine not exceeding \$ 5,000 or to imprisonment for a term not exceeding six months or both (subsection 250(1) of the CBCA).

Nota: Faire une fausse déclaration constitue une infraction et son auteur, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, est passible d'une amende maximale de 5.000 \$ ou d'un emprisonnement maximal de six mois, ou de ces deux peines (paragraphe 250(1) de la LCSA).

Référence de publication: 2011053442/157.

(110059092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

ProLogis UK LXXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011055134/14.

(110061308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

ProLogis UK LXXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011055135/14.

(110061315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Jabil Circuit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 61.732.

Il est à noter la nouvelle adresse du John Lovato (Gérant A) et du Forbes Alexander (Gérant A) comme suit:

1. John Lovato, Gérant A

2332 Mar East St.

Tiburon CA 94920

2. Forbes Alexander, Gérant A

2371 Haddon Hall Place

Clearwater FL 33764

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jabil Circuit Luxembourg S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A
Signatures
Gérant B

Référence de publication: 2011063212/20.

(110069834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Eden 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.127.088,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.154.

—
EXTRAIT

En date du 19 avril 2011, l'associé unique de la Société a pris note de la démission de Andrew Guille en tant que gérant de classe B et a décidé de nommer en son remplacement Nathan Lane, né le 6 juin 1977 à Greenbrae, Californie, États-Unis, demeurant au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN, Londres, Grande Bretagne, pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

Gérants de classe A:

- Geoffrey Henry
- Katia Panichi

Gérants de classe B:

- Isabelle Probstel
- Nathan Lane

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011058917/23.

(110065940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

ProLogis UK LXXXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.133.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011055136/14.

(110061317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Colt Group S.A, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

—
Il résulte des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Colt Group S.A. (la «Société») du 28 avril 2011 que les personnes suivantes ont été renommées comme administrateurs de la Société à compter du 28 avril 2011 pour le terme d'un an jusqu'à l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes de l'année 2011:

- Andreas Barth,
- Rakesh Bhasin,
- Vincenzo Damiani,

- Hans Eggerstedt,
- Mark Ferrari,
- Gene Gabbard,
- Sergio Giacoletto,
- Simon Haslam,
- Timothy Hilton,
- Richard Walsh.

Enfin, Il résulte des mêmes résolutions, que PricewaterhouseCoopers a été renommé comme réviseur d'entreprises de la Société à compter du 28 avril 2011 jusqu'à la l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Pour Colt Group S.A.

Victoria Bénis

Référence de publication: 2011063190/27.

(110069944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

ProLogis UK X S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011055137/14.

(110061177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

ProLogis UK XI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011055138/14.

(110061191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

NT 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.973.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2011

Les actionnaires de la société N.T. 3 S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Max Galowich, juriste, né le 30 juillet 1965 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, né le 12 novembre 1969 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Monsieur Georges Gredt, comptable, né le 12 août 1966 à Esch-sur-Alzette, domicilié professionnellement au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011064277/26.

(110072110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Bain Pumbaa Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.123.082,13.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.563.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

Bain Capital Lion Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registration number WK-16742, having its registered office at Walker House, KY-George Town, Grand Cayman, holding 346,959,914 shares in the share capital of the Company, here represented by Flora Gibert, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and

Bain Capital Fund IX, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registration number WK-16743, having its registered office at Walker House, KY-George Town, Grand Cayman, holding 49,213 shares in the share capital of the Company, here represented by Flora Gibert, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

being all the shareholders (the "Shareholders") of Bain Pumbaa Luxco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by a notarial deed drawn up on 21 July 2010 by the undersigned notary, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.563, whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 1827, page 87650, dated 7 September 2010 (the "Company") and whose Articles have been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 5 August 2010, published in the Memorial number 2198, page 105475 dated 16 October 2010.

The Shareholders declare that they have been informed in advance of the agenda of the meeting and waive all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

The meeting has been called for with the following agenda:

Agenda

(A) To approve the determination by resolution of the board of managers passed on the date of this meeting of Shareholders of a Total Redemption Amount (as defined in the Articles) of EUR 132,100,395.43-.

(B) To acknowledge and approve the repurchase by the Company pursuant to a resolution of the board of managers passed on the date of this meeting of Shareholders and based on interim accounts dated 7 April 2011 of each of the 34,700,914 J Shares in the Company with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each at a price of EUR 3.81-per share. Out of the Total Redemption Amount, USD 491,573.14-(EUR 347,009.14-) represents the total par value of the repurchased J Shares, USD 82,125,580.86-(EUR 57,973,726.43-) constitutes the total repayment of share premium and USD

104,516,266.15-(EUR 73,779,659.86-) constitutes the total partial liquidation bonus (EUR amounts are calculated on the basis of an agreed exchange rate of EUR 1 = USD 0.70311).

(C) To complete the consequent reduction of the Company's corporate capital by an amount of EUR 347,009.14-to EUR 3,123,082.13-by the cancellation of the repurchased shares.

(D) To amend the Articles to reflect the proposed resolutions.

(E) Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The meeting of Shareholders resolved that the determination by resolution of the board of managers passed on the date of this meeting of Shareholders of a Total Redemption Amount (as defined in the Articles of Association of the Company) of EUR 132,100,395.43 is approved.

Second resolution

The meeting of Shareholders resolved to acknowledge and approve the repurchase by the Company pursuant to a resolution of the board of managers passed on the date of this meeting of shareholders and based on interim accounts dated 7 April 2011 of each of the 34,700,914 J Shares in the Company with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "Repurchased Shares") at a price of EUR 3.81per share. Out of the Total Redemption Amount, USD 491,573.14 (EUR 347,009.14) represents the total par value of the repurchased J Shares, USD 82,125,580.86-(EUR 57,973,726.43) constitutes the total repayment of share premium and USD 104,516,266.15 (EUR 73,779,659.86) constitutes the total partial liquidation bonus (EUR amounts are calculated on the basis of an agreed exchange rate of EUR 1 = USD 0.70311).

Third resolution

The meeting of Shareholders resolved to reduce the Company's corporate capital by an amount of EUR 347,009.14-to EUR 3,123,082.13 by the cancellation of the Repurchased Shares.

Fourth resolution

The meeting of shareholders resolved to amend article 5.1 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions so that henceforth it shall read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at EUR 3,123,082.13-represented by:

- 34,700,912 class A ordinary shares (the "A Shares"),
- 34,700,912 class B ordinary shares (the "B Shares"),
- 34,700,912 class C ordinary shares (the "C Shares"),
- 34,700,912 class D ordinary shares (the "D Shares"),
- 34,700,913 class E ordinary shares (the "E Shares"),
- 34,700,913 class F ordinary shares (the "F Shares"),
- 34,700,913 class G ordinary shares (the "G Shares"),
- 34,700,913 class H ordinary shares (the "H Shares"), and
- 34,700,913 class I ordinary shares (the "I Shares"),

each having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) and the rights and obligations as set out in these Articles, (together the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholder"."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le sept avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

ONT COMPARU:

Bain Capital Lion Holdings, L.P., un "limited partnership" de droit des Iles Caimans, numéro d'immatriculation WK-16742, ayant son siège social à Walker House, KY-George Town, Grand Cayman, détenant 346.959.914 parts sociales dans le capital social de la Société, ici représenté par Flora Gibert, employée privée ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui, et

Bain Capital Fund IX, L.P., un "limited partnership" de droit des Iles Caimans, numéro d'immatriculation WK-16742, ayant son siège social à Walker House, KY-George Town, Grand Cayman, détenant 49.213 parts sociales dans le capital social de la Société, ici représenté par Flora Gibert, employée privée ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

Etant tous les associés (les "Associés") de Bain Pumbaa Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié dressé le 21 juillet 2010 par le notaire soussigné, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.563 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1827, page 87650, en date du 7 septembre 2010, et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du notaire soussigné, dressé en date du 5 août 2010, et publié au Mémorial numéro 2198, page 105475, en date du 16 octobre 2010 (la "Société").

Les Associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour et ont renoncé aux formalités et exigences de convocation. L'assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

(A) Approuver la détermination par résolution du conseil de gérance passée à la date de cette assemblée des Associés d'une Somme Totale de Rachat (telle que définie dans les Statuts) de 132.100.395,43 EUR.

(B) Reconnaître et approuver le rachat par la Société en vertu d'une résolution du conseil de gérance passée à la date de cette assemblée des Associés et basée sur les comptes intermédiaires datés du 7 avril 2011 de chaque 34.700.914 parts sociales J de la Société d'une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et devant être rachetées à un prix de 3,81 EUR chacune. De la Somme Totale de Rachat, 491.573,14 USD (347.009,14 EUR) constitue la valeur nominale totale des parts sociales rachetées, 82.125.580,86-USD (57.973.726,43-EUR) constitue le repaiement total de la prime d'émission et 104.516.266,15-USD (73.779.659,86EUR) constitue le montant total du bonus de liquidation partielle (les montants en Euro sont calculés sur la base d'un taux de change agréée de EUR 1 = USD 0,70311).

(C) Achever la réduction conséquente du capital social de la Société pour un montant de 347.009,14-EUR à 3.123.082,13 EUR par l'annulation des parts sociales rachetées.

(D) Modifier les Statuts afin de refléter les résolutions proposées.

(E) Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée des Associés a décidé d'approuver la détermination faite par résolution du conseil de gérance passée à la date de cette assemblée des Associés d'une Somme Totale de Rachat (telle que définie dans les Statuts) de 132.100.395,43 EUR.

Deuxième résolution

L'assemblée des Associés a décidé de reconnaître et d'approuver le rachat par la Société en vertu d'une résolution du conseil de gérance passée à la date de cette assemblée des Associés et basée sur les comptes intermédiaires datés du 7 avril 2011 de chaque 34.700.914 parts sociales J de la Société d'une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et devant être rachetées à un prix de 3,81EUR chacune (les "Parts Sociales Rachetées"). De la Somme Totale de Rachat, 491.573,14-USD (347.009,14-EUR) constitue la valeur nominale totale des parts sociales rachetées, 82.125.580,86-USD (57.973.726,43-EUR) constitue le repaiement total de la prime d'émission et 104.516.266,15-USD (73.779.659,86EUR) constitue le montant total du bonus de liquidation partielle (les montants en Euro sont calculés sur la base d'un taux de change agréée de EUR 1 = USD 0,70311).

Troisième résolution

L'assemblée des Associés a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 347.009,14 EUR à 3.123.082,13 EUR par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

Quatrième résolution

L'assemblée des Associés décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes afin qu'il soit lu comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à 3.123.082,13-EUR représenté par:

- 34.700.912 parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales A");
- 34.700.912 parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales B");
- 34.700.912 parts sociales ordinaires de catégorie C (les "Parts Sociales C");
- 34.700.912 parts sociales ordinaires de catégorie D (les "Parts Sociales D");
- 34.700.913 parts sociales ordinaires de catégorie E (les "Parts Sociales E");
- 34.700.913 parts sociales ordinaires de catégorie F (les "Parts Sociales F");
- 34.700.913 parts sociales ordinaires de catégorie G (les "Parts Sociales G");
- 34.700.913 parts sociales ordinaires de catégorie H (les "Parts Sociales H"); et
- 34.700.913 parts sociales ordinaires de catégorie I (les "Parts Sociales I");

ayant chacune une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) et les droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts (ensemble les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés»."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ trois mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 avril 2011. Relation: LAC/2011/17015. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Référence de publication: 2011053615/175.

(110060462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Collas Uebst s.c., Société Civile.

Siège social: L-7317 Mullendorf, 23, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg E 4.482.

STATUTEN

Gesellschaftsgründung vom 01/01/2011

Zwischen den Unterzeichnenden:

1) Herr Diederik COLLAS, Landwirt und Gärtner, geb. am 4 Dezember 1981, ledig, wohnhaft in L-7317 Mullendorf, rue Paul Eyschen, 23

2) Herr Lodewijk Raphaël COLLAS, Rentner, geb. am 18. April 1940, verheiratet, wohnhaft in B-3650 Dilsen-Stokkem, Oude kerkstraat, 6

wird eine zivilrechtliche Gesellschaft gegründet.

I. Gründung und Gesellschaftszweck

Art. 1. Zwecks Einkommensverbesserung beschließen die vorgenannten Personen die Gründung einer Gesellschaft zur Herstellung, Aufbereitung, Lagerung und Vermarktung von Erzeugnissen aus dem Obst- und Gartenbau. Zu diesem Zweck bilden sie eine zivilrechtliche Gesellschaft nach Maßgabe der Artikel 1832 bis 1872 des Zivilgesetzbuches, vorbehaltlich der in den gegenwärtigen Statuten vorgesehenen besonderen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Zweck in Zusammenhang stehen oder die Durchführung derselben begünstigen oder erleichtern. Außerdem ist die Gesellschaft innerhalb ihres Aufgabebereiches zu allen Geschäften und Maßnahmen berechtigt, die zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes förderlich und nützlich erscheinen.

II. Benennung und Gesellschaftssitz

Art. 2. Die Gesellschaft trägt den Namen COLLAS UEBST s.c. zivilrechtliche Gesellschaft. Ihr Sitz befindet sich in L-7317 Mullendorf, rue Paul Eyschen, 23 und kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter an einen anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

III. Gesellschaftsdauer

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit vereinbart.

IV. Gesellschaftskapital

Art. 4. Das Gesellschaftskapital, in einem Gesamtwert von 400,00 € (i.W. vierhundert Euro) umfasst folgende Einlagen:

A) Von Herrn Diederik COLLAS, vorbenannt:

a. Bareinlage: 300,00 €

B) Von Herrn Lodewijk Raphaël COLLAS, vorbenannt:

a. Bareinlage: 100,00 €

Art. 5. Das gesamte Gesellschaftskapital beträgt demzufolge vierhundert Euro (400,00 €), das in vier Anteile von je einhundert Euro (100,00 €) aufgeteilt wird, welche den Einlagen entsprechend wie folgt aufgeteilt sind:

1) an Herr Diederik COLLAS, vorgeannt drei Anteile (3)

2) an Herr Lodewijk Raphaël COLLAS, vorbenannt ein Anteil (1)

Zusammen: vier Anteile (4)

V. Übereignung von Anteilen

Art. 6. Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern geschieht durch notarielle Urkunde oder durch Akt unter Privatschrift. Gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches muss die Übereignung in allen Fällen der Gesellschaft zugestellt werden.

Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern oder an Gesellschafter, beziehungsweise an die Ehepartner oder Nachkommen in direkter Linie eines Gesellschaftern, ist frei statthaft. Kein Gesellschafter kann jedoch seine Anteile an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das Einverständnis seiner Partner, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung der Gesellschaft sowie den Partnern durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Name, Vorname, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers, sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übereignung enthalten. Die Partner haben ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteile. Binnen einem Monat müssen die /der Partner der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob er/sie den vorgeschlagenen Übernehmer annimmt/annehmen oder ob er/sie von seinem/ihrer Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch macht/machen.

Bei der Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteile, welche mit allen Pflichten und Rechten auf ihn übergehen.

Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert und will der Partner selbst die zu übernehmenden Anteile nicht oder nur teilweise aufkaufen, so muss die Gesellschaft die verbleibenden Anteile zu einem auf gütlichem Wege oder durch Experten vereinbarten Preise aufkaufen. Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines Dritten Übernehmers gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

VI. Tod Eines Gesellschaftern

Art. 7. Der Tod eines Gesellschaftern zieht keine zwangsmäßige Auflösung der Gesellschaft nach sich.

VII. Geschäftsjahr, Inventar, Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinns

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung und endet am einunddreißigsten Dezember 2011.

Art. 9. Die Verwalter führen eine ordnungsgemäße Buchführung. Aufgrund dieser Buchführung wird das jährliche Betriebsergebnis der Gesellschaft ermittelt.

Art. 10. Jährlich wird wenigstens ein Zwanzigstel vom Einkommen der Gesellschaft zur Bildung eines Reservefonds vorweggenommen. Diese Verpflichtung erlischt, wenn der Reservefonds den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Rücklagen werden auf ein Sonderkonto bei einem Geldinstitut deponiert. Den Gesellschaftern wird eine Entschädigung, die durch gemeinsamen Beschluss festgelegt wird, zuerkannt.

Art. 11. Der verbleibende Gewinn wird nach Maßgabe des eingebrachten Eigenkapitals und der eingebrachten Arbeit unter die Gesellschafter aufgeteilt. Die Modalitäten dieser Gewinnaufteilung werden in einer internen Geschäftsordnung

festgehalten und in ein Spezialregister eingetragen. Für besondere Dienste werden Entschädigungen, die durch gemeinsamen Beschluss festgelegt werden, zuerkannt.

Art. 12. Erfahren die Beteiligungen an Arbeit und / oder Kapital während der Vertragsdauer wesentliche Änderungen zwischen den Partnern, so wird diesem Umstand bei der Gewinnausschüttung Rechnung getragen.

Art. 13. Als Vorschuss auf den jährlichen Gewinn haben die Gesellschafter Anrecht auf eine monatliche Auszahlung, deren Höhe von ihnen jährlich gemeinsam festgelegt wird, unter Berücksichtigung der Bestimmungen der vorhergehenden Artikel.

VIII. Haftung der Gesellschafter

Art. 14. Jeder Gesellschafter bleibt persönlich haftbar für die Steuern die ihm persönlich anfallen, für Auto-, Telefon-, Kleidungs-, Wohnungs-, und alle persönlichen Unterhaltskosten sowie für alle privaten Schulden.

Art. 15. In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Anteilen. Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft sind sie haftbar in Gemässheit von Artikel 1863 des Zivilgesetzbuches.

IX. Pflichten und Rechte der Gesellschafter

Art. 16. Jeder Gesellschafter verpflichtet sich aktiv in der Gesellschaft mitzuarbeiten.

X. Verwaltung und Beschlüsse

Art. 17. Die Gesellschaftsführung besteht aus 2 Verwaltern, die von der Generalversammlung ernannt werden. Zu Verwaltern der Gesellschaft sind ernannt:

- 1) Herr Diederik COLLAS, vorbenannt;
- 2) Herr Lodewijk Raphaël COLLAS, vorbenannt.

Ein jeder dieser Verwalter hat die Befugnis allein im Namen der Gesellschaft zu handeln und dieselbe Dritten gegenüber rechtskräftig zu verpflichten bis zu einem Betrage von zehntausend Euro (10.000,-). Für Verpflichtungen die den vorgenannten Betrag übersteigen, sind die Unterschriften von zwei Verwaltern erforderlich.

Den Verwaltern steht es frei vermittels Spezial- oder Generalvollmachten, Dritte mit den Geschäften der Gesellschaft zu betrauen und deren Rechte, Entschädigungsansprüche und Tätigkeitsdauer zu bestimmen.

Art. 18. Ein Verwalter errichtet Protokoll über die gefassten Beschlüsse und trägt diese in ein Spezialregister ein. Dazu gehörende Dokumente werden beigelegt. Rechtsgültig genommene Beschlüsse sind für alle Gesellschafter bindend. Ein jeder Gesellschafter kann zu jeder Zeit die anderen Gesellschafter zu einer Beschlussfassung auffordern. Alle Beschlüsse müssen einstimmig genommen werden.

XI. Generalversammlung

Art. 19. Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung statt. Datum, Zeit, Versammlungsort und Tagesordnung werden nach gemeinsamer Übereinkunft festgesetzt.

Außerordentliche Generalversammlungen können von einem jeden der Gesellschafter einberufen werden, wenn er es für nötig hält.

Art. 20. Alle Beschlüsse müssen mehrstimmig genommen werden.

Art. 21. Jeder Gesellschafter hat das Recht der Generalversammlung beizuwohnen und ein jeder kann sich durch einen Familienangehörigen vertreten lassen.

Art. 22. Von den Beschlüssen der Generalversammlung wird Protokoll errichtet. Dieses Protokoll wird von allen Gesellschaftern unterzeichnet und in ein Spezialregister eingetragen.

XII. Auflösung - Liquidation

Art. 23. Die Gesellschaft kann vorzeitig durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter oder in Gemässheit von Artikel 1876 des Zivilgesetzbuches aufgelöst werden.

Der Gesellschafter, der in vorgenannten Fällen die Auflösung der Gesellschaft verlangt, muss durch Einschreibebrief seine Partner zwei Jahre im voraus davon in Kenntnis setzen.

Bei Auflösung der Gesellschaft, sei es vor oder durch Ablauf ihrer Dauer, nehmen die Verwalter die Liquidation vor, falls die Gesellschafter nicht anders beschließen.

Art. 24. Das Netto-Produkt, das nach der Liquidation übrig bleibt, nachdem alle durch die Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen getilgt wurden, wird unter die Gesellschafter nach dem Verhältnis ihrer Anteile verteilt.

XIII. Schlussbestimmungen

Art. 25. Für alle Fälle, die in der Satzung nicht vorgesehen sind, sind die Bestimmungen der Artikel 1873 ff. des Zivilgesetzbuches anwendbar.

Art. 26. Sollten einzelne Bestimmungen dieses Vertrages nichtig oder unwirksam sein oder werden, so wird die Gültigkeit dieses Vertrages im übrigen hiervon nicht berührt. In einem solchen Falle ist vielmehr die ungültige Bestimmung des Gesellschaftsvertrages durch Beschluss der Gesellschafter so umzudeuten oder zu ergänzen, dass er mit der ungültigen Bestimmung beabsichtigte wirtschaftliche Erfolg erreicht wird. Dasselbe soll dann gelten, wenn bei der Durchführung des Gesellschaftsvertrages eine ergänzungsbedürftige Lücke offenbar wird.

Art. 27. Etwaige Streitigkeiten, die während der Gesellschaftsdauer zwischen Gesellschaftern entstehen, in betreff der Auslegung gegenwärtiger Statuten, der Gesellschaftsführung oder der Geschäfte, werden obligatorisch einem Schiedsrichter zum Entscheid vorgelegt. Dieser Schiedsrichter wird entweder durch gemeinsamen Beschluss oder im Falle von Unstimmigkeiten, durch den Präsidenten des Bezirksgerichtes, auf Antrag einer der Parteien ernannt.

Art. 28. Die Kosten des Gesellschaftsvertrages und seiner Durchführung gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Angefertigt in 2 Exemplaren.

Diederik Collas / Lodewijk Raphaël Collas.

Référence de publication: 2011055957/137.

(110061013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre cent trente-neuvième (439.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen,
R.C.S. Luxembourg B 160.191.

— STATUTEN

Gesellschaftsvertrag

Art. 1. Firma, Sitz.

- (1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S à.r.l & Cie. Quatre cent trente-neuvième (439) S.e.c.s.
- (2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Sehengen.
- (3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2 Gesellschaftszweck.

- (1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern im Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.
- (2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128812. Die INNCONA Management S.à.r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à.r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters.

Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 170.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname: Dr. Bangard, Michael

Straße: Heidenbachswald 44

Postleitzahl/Wohnort: 57234 Wilnsdorf

Geburtsdatum/Geburtsort: 17.09.68/Bochum

Beruf: Arzt

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associé commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

- (1) Die INNCONA Management S.à.r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à.r.l. (l' associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmach-

ten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à.r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à.r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à.r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à.r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6 Gesellschafterbeschlüsse.

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75 % der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art. 7 Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 29 Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l.

Unterschrift

Geschäftsführer

Référence de publication: 2011053396/115.

(110058833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

ProLogis UK XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011055139/14.

(110061193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

ProLogis UK XLI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011055140/14.

(110061200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Seka S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.142.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique du 21 décembre 2010 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- L'assemblée nomme Monsieur ABDELKADER Michel, administrateur de la société, né le 15 avril 1965 à F-Radolfzell, domicilié, 43, rue de la Louvière, F- 57420 Soigne comme nouvel administrateur délégué de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2015. Il aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature individuelle.

- L'assemblée nomme Madame ABDELKADER Evelyne, salariée, né le 7 janvier 1965 à F-Metz, domiciliée, 43, rue de la Louvière, F- 57420 Solgne comme nouvel administrateur de la société avec effet immédiat. Elle terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2015.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011058598/19.

(110064658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Trikala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 47.742.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trente mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Francesco CALTAGIRONE, demeurant à I-22060 Campione d'Italia, Côme, Corso Italia 2, Italie ici représenté par Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "TRIKALA S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons- Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47.742, a été constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 11 mai 1994, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 369 du 30 septembre 1994.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de trente-trois mille cinq cent trente-huit euros et soixante-dix-huit cents (33.538,78 EUR), divisé en deux cent vingt (220) actions sans désignation de la valeur nominale.

c) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que le comparant déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la société, le comparant requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Marco RIES, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que le comparant approuve les comptes de liquidation au 31 décembre 2010 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que le comparant, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au Commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 750,- EUR et le comparant, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Geneviève BLAUEN-ARENDET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 avril 2011. Relation GRE/2011/1378. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011054568/60.

(110060795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

ABU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.918.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme TIPPER HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 79776,

ici représentée par Mademoiselle Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme ABU S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 79918, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 618 du 9 août 2000.

II.- Que le capital social de la société anonyme ABU S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société ABU S.A.

IV.- Que l'activité de la société ABU S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à l'actionnaire unique TIPPER HOLDING S.A., prénommée.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme ABU S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 avril 2011. Relation GRE/2011/1414. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011054181/50.

(110060799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

CREDEMLUX, Credem International (Lux), Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.546.

L'AN DEUX MIL ONZE, LE VINGT-CINQ MARS.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée CREDEM INTERNATIONAL (LUX), en abrégé CREDEMLUX, ayant son siège social à Luxembourg, 10/12, avenue Pasteur; inscrite au R.C.S. Luxembourg B numéro 11.546,

constituée sous la dénomination de BANCO DI NAPOLI INTERNATIONAL, par acte du notaire Robert Elter de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1973, publié au Mémorial C numéro 9 du 16 janvier 1974, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire, modifiant entre autre la dénomination sociale, reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 3 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 953 du 13 décembre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claudio Bianchi, Directeur Adjoint, demeurant professionnellement au 10/12, avenue Pasteur, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Laurence Marrocchi, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Constant Watry, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

A.- Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée, que sur les 7.000.000 (sept millions) d'actions représentatives de l'intégralité du capital social de quarante-quatre millions d'Euro (EUR 44.000.000), toutes les 7.000.000 (sept millions) d'actions sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée»), qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

L'Assemblée note que la présente réunion a été convoquée régulièrement par lettre recommandée le 9 mars 2011, et par publications en date du 9 mars 2011 au Mémorial C numéro 447 et au Luxemburger Wort ainsi qu'en date du 17 mars 2011 au Mémorial C numéro 500 et au Luxemburger Wort.

B.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'article 21 alinéa 2 des statuts pour le libeller comme suit: «Cette assemblée générale annuelle ou ordinaire se tiendra le troisième mardi du mois d'avril à onze heures du matin.»

2) Divers.

La décision concernant le point de l'ordre sub 1) requière un quorum de 50% et sera prise à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Ensuite l'Assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour et, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin d'assurer une meilleure présence physique des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire, l'Assemblée décide de fixer la tenue de l'assemblée générale ordinaire au troisième mardi du mois d'avril à onze heures du matin et de modifier par conséquent l'article 21 alinéa 2 des statuts pour le libeller comme suit:

«Cette assemblée générale annuelle ou ordinaire se tiendra le troisième mardi du mois d'avril à onze heures du matin.»

Les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le président a levé la séance.

DONT ACTE, fait et passé aux lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire ne demandant à signer.

Signé: Cl. BIANCHI, L. MARROCCHI, C. WATRY, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 29 mars 2011. LAC/2011/14307. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 avril 2011.

Référence de publication: 2011053641/65.

(110060114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

ProLogis UK XLV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011055141/14.

(110061201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

ProLogis UK XLVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.070.

Les comptes annuels au au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011055142/14.

(110061206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.
